



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Conseil supérieur de la fonction publique territoriale – la CFDT  
interpelle la ministre**

## **La CFDT exhorte la ministre de la fonction publique à prendre rapidement des décisions**

**À Paris  
le 14/10/2020**

Lors de ce conseil supérieur, la ministre a pu entendre les principales revendications d'Interco CFDT :

- l'égalité professionnelle avec la revalorisation des métiers très féminisés comme ceux du secteur social, les assistantes familiales notamment,
- toute sa place à donner à la négociation collective dans les collectivités, avec un cadre commun et des thèmes obligatoires,
- la participation obligatoire de l'employeur à la protection sociale complémentaire,
- aligner enfin le droit syndical territorial sur celui des autres versants.

**« Nous avons pris acte des convictions de Madame de Montchalin et de sa volonté de négocier pour signer des accords. La CFDT est prête à s'engager dans un processus sincère de négociation pour améliorer les droits des agents dans l'intérêt du service public », a déclaré Véronique Sauvage, secrétaire nationale d'Interco.**

### **Deuxième passage du texte sur les commissions administratives paritaires**

Malgré la reprise de deux amendements intégrés lors du premier passage, la CFDT ne peut voter pour un texte entérinant la réduction des prérogatives des CAP et la suppression des conseils de discipline de recours : c'est la porte ouverte à l'arbitraire des employeurs.

La CFDT a maintenu son amendement pour pallier les éventuels retards de définition des lignes directrices de gestion et permettre les avancements et promotions des agents. **Le constat est unanime sur le fait que ce texte fait obstacle à un dialogue social de qualité.**

### **CONTACT**

Tél : 06 27 39 00 56  
vsauvage@interco.cfdt.fr

Véronique SAUVAGE  
Secrétaire nationale

### **Deuxième passage du texte sur les concours de la filière sapeurs-pompiers professionnels**

La féminisation de la filière devrait être au cœur du sujet ! La CFDT a déposé pas moins de quatre amendements pour permettre un meilleur accès aux femmes, notamment en proposant qu'un bilan soit dressé pour vérifier l'adéquation des épreuves avec les politiques d'intégration des femmes et apporter des modifications le cas échéant.

Une vraie victoire en cette séance ! Le gouvernement a intégré notre amendement sur la production d'un bilan. Rendez-vous a été pris courant 2021 avec le groupe de travail concours du CSFPT pour analyser ce bilan.

### **Décret sur l'inscription d'un candidat à un même concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion**

La CFDT a porté son attention sur le droit pour les candidat·es de choisir leur lieu d'inscription définitif. La modification prise en compte, pour mieux informer les candidat·es de la suppression automatique de leur inscription précédente, répond en partie au risque d'un dispositif excluant pour les candidat·es les moins à l'aise avec l'informatique. C'est pourquoi la CFDT s'est abstenue sur ce texte.

**La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.**

**INTERCO.CFDT.FR**

### **FÉDÉRATION INTERCO CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19  
tél +33 (0)1 56 41 52 52  
interco@cfdt.fr